

PETIT RECUEIL DES QUESTIONS LES PLUS FREQUEMMENT POSEES



QUESTIONS

COMPOSTAGE / GESTION DES DECHETS VERTS

1. Quelle quantité de déchets compostables une personne jette t-elle par an ?
2. Peut-on composter :
 - les agrumes ?
 - les pommes de terre (épluchures, pommes de terre flétries, germées) ?
 - les feuilles d'arbres coriaces (magnolias, lauriers...) ?
 - les herbes indésirables ?
 - les plantes malades, les fruits atteints de moniliose ?
 - les fruits pourris ?
 - les branchages ?
 - les tailles de thuyas et autres déchets verts de résineux ?
 - les feuilles de noyer et les feuilles de rhubarbes ?
 - la litière des animaux domestiques ?
 - les papiers et cartons ?
3. Faut-il réduire en morceaux, fractionner les déchets apportés ?
4. Quelle proportion de déchets bruns (riches en carbone) et de déchets verts (riches en azote) ?
5. Où trouver des déchets bruns pour mon compost ?
6. Faut-il brasser l'ensemble du tas à chaque apport, le retourner ?
7. Puis-je rééquilibrer un compost qui comporte un peu trop de déchets « acides » ?
8. Dois-je m'inquiéter de la question des produits phytosanitaires lorsque je réalise mon compost ?

9. Comment éviter d'avoir trop de moucheron ?
 10. Que faire en cas de présence de rongeurs ?
 11. Des escargots et des limaces dans mon compost ?
 12. Des vers blancs dans mon compost ?
 13. Faut-il acheter des activateurs de compost ?
 14. Est-il utile d'ajouter des vers de terre dans mon compost ?
 15. Peut-on composter en hiver ?
 16. Comment utiliser les cendres de ma cheminée ?
 17. Quand le compost est-il mûr ? Comment le vérifier ?
 18. Pendant combien de temps peut-on stocker un compost mur ?
 19. Qu'est ce que le compost ?
 20. Y a-t-il une différence entre compost et terreau ?
 21. Quelles conséquences si je ne respecte pas les « règles d'or » du compostage ?
 22. Compostage : quel bilan en matière de gaz à effet de serre ?
 23. Où puis-je m'adresser si j'ai besoin de grandes quantités de compost (pour améliorer le sol d'un terrain par exemple) ?
24. Peut-on abandonner ses déchets verts dans la nature ?
 25. Peut-on brûler ses déchets verts dans son jardin ?
 26. Comment gérer les tontes de pelouses ?
 27. Comment gérer les feuilles mortes ?
 28. Que faire des déchets verts que je ne peux pas composter moi-même : déchets de résineux, gros branchages... ?
 29. La déchetterie accepte t-elle tous les types de déchets verts ?

30. Lorsque je fais intervenir une entreprise d'espaces verts, un élagueur... qui est responsable du traitement des déchets verts ?

31. Comment empêcher l'éparpillement du paillis de feuilles mortes ?

32. Peut-on enfouir le paillis de feuilles mortes ou de copeaux de bois mis au pied des arbustes ou des plantes ?

33. Comment produire moins de déchets verts ?

REponses

1. Quelle quantité de déchets compostables une personne jette t-elle par an?

Sur les 400 kg de déchets produits par personne et par an, 100 kg sont des déchets biodégradables qui pourraient être valorisés en compost !

2. Peut on composter :

- les agrumes ?

Oui, mais en quantité limitée : les agrumes contiennent des substances qui peuvent s'opposer au développement des bactéries et donc retarder la formation du compost. Mais coupés en quartiers et bien mélangés aux autres déchets, ils se décomposent assez vite. Par contre ne les laisser surtout pas sécher et pensez à enlever les étiquettes.

- les pommes de terre (épluchures, pommes de terre flétries, germées) ?

Oui, mais en quantité limitée : l'amidon dont sont composées les pommes de terre constitue, pour les micro-organismes, une molécule difficile à décomposer. Par ailleurs, les tubercules germent facilement dans le compost. Pensez donc à couper les tubercules avant de les incorporer au tas.

- les feuilles d'arbres coriaces (magnolias, lauriers...) ?

Oui mais en petites quantités car ces feuilles se dégradent très lentement.

- les herbes indésirables ?

Oui mais sans leurs racines et seulement si elles ne sont pas grainées. Il faut en effet une température de 65°C pour détruire le pouvoir germinatif des graines, or cette température est rarement atteinte dans nos composts en tas progressif dit « à froid » (concernant les plantes indésirables qui se multiplient végétativement ou les espèces envahissantes telles que la Renouée du Japon : les mettre dans un vieux sac poubelle noir percé de trous, le tout mis en plein soleil).

- les plantes malades, les fruits atteints de moniliose ?

Non si vous pratiquez le compostage à froid (en tas progressif). Seul un compost qui monte à une température de plus de 40°C permet d'éliminer les agents pathogènes responsables de la plupart des maladies.

- les fruits pourris ?

Oui, la moisissure est un processus naturel. Coupez néanmoins les fruits avant de les ajouter au tas afin d'accélérer leur décomposition.

- les branchages ?

Oui, mais en les broyant au préalable afin d'accélérer leur décomposition. Les brindilles et tiges sont à couper en petits morceaux, les branchages inférieurs à 7-8 mm peuvent être broyés avec la tondeuse à gazon, au-delà un broyeur est nécessaire.

- les tailles de thuyas et autres déchets verts de résineux ?

Non si vous souhaitez avoir un compost de bonne qualité et pouvoir l'utiliser pour toutes les plantes sans distinction. En effet, les tailles de résineux sont acides ce qui entraîne une régression des bactéries et vers rouges du compost au profit des champignons plus tolérants. Or les champignons sont moins performants, ils vont produire un compost de moins bonne qualité et surtout dans un temps plus long. Par ailleurs, le compost obtenu sera acide et ne pourra être utilisé que pour des plantes dites de « terre de bruyères ».

- les feuilles de noyer et les feuilles de rhubarbes ?

Non ou en petites quantités, les feuilles de noyers sont herbicides et les feuilles de rhubarbes insecticides.

- les excréments et la litière des animaux domestiques ?

Non pour les litières et excréments des chats et des chiens (carnivores). Oui pour les litières des lapins et autres herbivores familiers.

- les papiers et les cartons ?

Il est possible d'intégrer au compost les essuie-tout, les mouchoirs en papier mais également les feuilles de papier, les cartons... Néanmoins il faut éviter les papiers ou cartons trop encrés (les encres peuvent contenir des métaux lourds) sauf si ce sont des encres végétales...

3. Faut-il réduire en morceaux, fractionner les déchets apportés ?

Oui, il faut autant que possible réduire en morceaux les déchets apportés au tas de compost. Les morceaux de petite taille vont garantir un bon mélange mais surtout cela va faciliter et accélérer le processus de compostage : en effet, les microorganismes attaquent préférentiellement les tissus organiques au niveau des entailles.

Certaines personnes installent à côté de leur tas de compost un billot avec une machette ou une serpe à porter de main. Cela leur permet plus facilement de couper en morceaux les déchets avant de les introduire au tas.

4. Quelle proportion de déchets bruns (riches en carbone) et de déchets verts (riches en azotes)?

Les matières organiques peuvent être caractérisées par leur rapport carbone sur azote (C/N). Les déchets dits « verts » sont riches en azote (tontes de pelouses, orties...), les déchets dits « bruns » sont riches en carbone (feuilles mortes, branchages...). Pour le compostage des déchets organiques, le rapport idéal carbone/azote doit être de 30 car les micro-organismes consomment 30 fois plus de carbone que d'azote.

Exemples de rapports C/N : tontes de pelouses (12), feuilles mortes (50), sciures de bois (500), déchets de cuisine (25)

On comprend ainsi que les apports de tontes de pelouses doivent être rééquilibrés par des apports, par exemple, en feuilles mortes. Plus généralement (et pour éviter de faire à chaque fois des calculs trop compliqués), la règle générale qui est retenue est « 1/3 de déchets verts pour 2/3 de déchets bruns ».

On peut noter que les déchets de cuisine ont une composition quasi idéale (C/N de 25), il suffit donc d'ajouter un peu de feuilles mortes ou de tiges sèches à nos déchets de cuisine pour avoir un compost de bonne qualité.

5. Où trouver des déchets bruns pour mon compost ?

La règle d'or 2/3 de déchets bruns, riches en carbone, pour 1/3 de déchets verts, riches en azote, permet d'obtenir un processus sans odeur et un compost équilibré. Néanmoins, il est parfois difficile, notamment dans nos jardins de ville, de trouver des déchets bruns. Voici quelques pistes :

- stockez les feuilles mortes à côté de votre tas de compost et utilisez-les au printemps en mélange avec les déchets verts ;
- n'hésitez pas à mettre dans votre compost vos mouchoirs en papiers, essuie-tout, papiers non encrés ;
- incorporez les brindilles, tiges séchées... coupées en petits morceaux à la main ou en utilisant la tondeuses (pour les branchages inférieurs à 7-8 mm). Ces déchets apporteront non seulement du carbone mais aèreront également votre tas.

Au-delà, si vous avez des déchets de taille de plus gros diamètre, il peut être intéressant d'investir dans un broyeur de déchets verts (pourquoi pas d'ailleurs en commun avec vos voisins pour en diminuer le coût de reviens).

6. Faut-il brasser l'ensemble du tas à chaque apport, le retourner ?

Non. Si à chaque apport, il faut mélanger les nouveaux déchets à la couche supérieure du tas, il ne faut pas pour autant brasser ou retourner l'ensemble du tas à chaque fois. En effet, une stratification va apparaître dans le tas qu'il ne faut pas perturber : déchets peu dégradés sur lesquels interviennent les bactéries, déchets plus dégradés attaqués par les vers rouges et les champignons... Par contre, il est utile de faire un grand brassage et de retourner le tas après 3/4 mois, ou à la fin de l'hiver : cela va permettre d'aérer, d'homogénéiser en mettant au coeur du tas des déchets mal dégradés qui se trouvaient en périphérie, de relancer le processus de compostage si c'est effectué en fin d'hiver.

7. Puis-je rééquilibrer un compost qui comporte un peu trop de déchets «acides» ?

Oui, en apportant du calcium mais attention, uniquement sous forme de dolomie, craie naturelle broyée et jamais sous forme de chaux (qui peut entraîner une décomposition trop rapide et un déséquilibre de votre compost). Les apports doivent être réguliers mais légers (saupoudrage de 2 à 3 poignées en alternance avec les cendres de bois riches en minéraux).

8. Dois-je m'inquiéter de la question des produits phytosanitaires lorsque je réalise mon compost ?

Concernant les déchets de jardins : il est évident qu'il ne faut pas composter des tailles ou des résidus de végétaux qui viennent d'être traités par un antifongique ou un antibactérien (cela détruirait les bactéries et champignons qui produisent votre compost !).

Concernant les produits phytosanitaires utilisés dans le traitement des légumes et des fruits que l'on achète : la nouvelle réglementation européenne tente de bannir du marché les produits qui ont des temps de vie très longs. En principe donc, les produits utilisés aujourd'hui se dégradent rapidement. Ils ne devraient plus subsister dans votre compost.

Dans l'absolu, pour avoir un compost bio, il ne faudrait utiliser que des déchets de produits issus de l'agriculture biologique...

9. Comment éviter d'avoir trop de moucheron ?

Les moucheron apparaissent souvent lorsqu'il y a des apports de « restes de repas », viandes... (les larves de mouches vivent dans les matières animales en décomposition). Ils apparaissent également en été, lors des apports importants de fruits. Il faut bien mélanger les nouveaux déchets à la couche supérieure du tas de compost et la recouvrir de matières sèches ou de journaux.

10. Que faire en cas de présence de rongeurs ?

La présence de rongeurs traduit un compost trop sec ou trop pailleux avec des zones hétérogènes. Il faut ajouter des déchets verts azotés, ré humidifier et remélanger l'ensemble du tas si nécessaire.

11. Des escargots et des limaces dans mon compost ?

Les escargots et les limaces ne sont pas un frein au compostage, au contraire, ils participent au processus de transformation. Ainsi, certaines personnes, dès qu'elles trouvent un escargot ou une limace dans leur jardin, les installent sur leur tas de compost. Attention, néanmoins à ne pas faire un élevage... surtout si votre potager se situe à proximité.

12. Des vers blancs dans mon compost ?

Beaucoup de personnes s'inquiètent de la présence de grosses larves de couleur blanche dans leur compost d'autant qu'elles ressemblent aux fameux « vers blancs » ou larves de hannetons tant redoutées des jardiniers... En fait, il s'agit de larves de cétoines (c'est un des plus beaux « scarabée » de nos contrées, aux belles couleurs métalliques). Ces larves se nourrissent de matières organiques mortes qu'elles contribuent à recycler. Elles ne sont donc pas dangereuses pour les plantes vivantes que vous rempotées avec votre compost.

.../...

.../...

Les deux larves se ressemblent beaucoup : la larve de hanneton à une grosse tête et une partie terminale peu renflée, la larve de cétoine à une petite tête et une partie terminale très renflée. Mais seule la larve de cétoine vit dans les matières organiques en décomposition alors que le ver blanc vit dans la terre. Donc, même si vous ne savez pas les différencier, si vous trouvez des larves blanches dans votre compost, ce ne peut être que celles de la cétoine.

13. Faut-il acheter des activateurs de compost ?

Non, ce n'est pas nécessaire. Vous pouvez activer votre compost en ajoutant de temps en temps quelques poignées d'orties fraîches ou en l'arrosant avec du purin d'orties. Vous pouvez également ajouter quelques poignées de terre ou de compost mûr.

14. Est-il utile d'ajouter des vers de terre dans mon compost ?

Pas vraiment, car le ver de terre que nous connaissons n'est pas celui qui vit dans le compost... Les vers rouges du compost (vers souvent très fins) sont des lombrics mais spécialisés dans la dégradation des déchets organiques, ils ne peuvent vivre en pleine terre. Les lombrics du sol (gros vers de terre que nous connaissons) ne peuvent, à l'inverse, vivre dans le compost.

Nb : En fait, deux espèces de vers sont présents en majorité dans le compost, *Eisenia foetida* dit « ver de fumier », rouge tigré de gris ou de jaune, et *Eisenia endrei*, dit « ver de Californie », de couleur très rouge. Ce dernier (qui ne vient absolument pas de Californie...) est le ver utilisé en lombricompostage.

15. Peut-on composter en hiver ?

Oui, la chute des températures ne fait que ralentir l'activité microbologique, celle-ci reprenant de plus belle dès le retour du beau temps. Vous pouvez donc continuer à apporter des matières sur votre compost. Deux dangers peuvent guetter votre compost en hiver : trop de tassement ou trop d'humidité. Dans les deux cas, il faut aérer le tas régulièrement (en piquant le tas avec un manche à outil et en remuant régulièrement la couche supérieure). Si vous commencez un compost en hiver, son démarrage s'avèrera évidemment plus long qu'en saison chaude.

16. Comment utiliser les cendres de ma cheminée ?

Les cendres de bois ne sont pas extrêmement riches. Elles apportent surtout des éléments minéraux : calcium, magnésium, phosphore et potasse. On peut en ajouter au compost mais seulement en petites quantités (quelques poignées de temps en temps, ce qui améliorera la structure future du compost). Le mieux est plutôt de les incorporer superficiellement au sol dans les massifs de plantes aimant le calcium (à éviter sur les plantes de terre de bruyère) : l'apport peut être fait en toute saison, à raison de 1 kg pour 10 m².

Nb : les cendres peuvent également être disposées en cordon autour des cultures fragiles pour dissuader escargots et limaces.

17. Quand le compost est-il mûr ? Comment le vérifier ?

Un compost mûr à une structure grumeleuse, une couleur noire, une bonne odeur de terre de forêt. Il ne doit plus présenter de vers rouges. Il faut compter 6 à 9 mois avec un composteur pour avoir un compost mûr, 9 mois à 1 an si on pratique le compostage en tas. Il est possible d'utiliser un compost semi-mûr mais attention, il ne convient pas pour toutes les plantes et toutes les utilisations: un compost pas assez mûr peut provoquer des dommages aux racines et perturber la croissance de certains végétaux.

Le test du cresson :

Ce test permet d'apprécier le degré de maturité du compost. Si le compost ne réussit pas ce test, il convient de le laisser mûrir encore quelques semaines ou bien de l'utiliser comme couverture du sol (sans contact avec les racines).

- prendre un bocal d'un demi-litre muni d'un couvercle à visser (bocal à cornichons, à moutarde, à confiture, etc.) et le remplir à moitié de compost à analyser ;*
- répartir 10 à 12 graines de cresson à la surface (les laisser tomber) et humidifier avec de l'eau déminéralisée. On peut utiliser du cresson alénois ;*
- fermer hermétiquement le bocal et le placer dans l'obscurité. Après la germination, placer le bocal à la lumière (rebord de fenêtre) et observer ;*
- au bout de 10 à 12 jours, ouvrir le bocal. Le test est réussi si on n'observe pas d'odeur de putréfaction à l'ouverture du bocal et si les plantules de cresson se sont bien développées (plantules vertes d'au moins 2 à 3 cm) ;*

18. Pendant combien de temps peut-on stocker un compost mur ?

Il est préférable de ne pas le stocker plus d'un an sinon les substances organiques se minéralisent et ne peuvent plus suffisamment contribuer à l'enrichissement du sol. Il faut par ailleurs le garder à l'abri de la pluie et du soleil.

19. Qu'est-ce que le compost ?

C'est un mélange d'humus (produit ultime de la dégradation de la matière organique), de mycélium de champignons, de corps bactériens, de déjections ou sécrétions de vers et d'insectes, de débris végétaux ligneux non encore totalement dégradés...

20. Y a-t-il une différence entre compost et terreau ?

Oui. Il ne faut pas confondre le terreau, qui est un support de culture formé d'un mélange de terre végétale et de produits de décomposition, avec le compost issu de la décomposition de matières organiques et qui ne doit pas être utilisé pur mais comme un fertilisant. Ainsi vous pouvez produire votre terreau pour vos semis, cultures en pots, rempotages... en mélangeant 1/3 de compost pour 2/3 de terre.

.../...

.../...

Attention aux terreaux vendus dans le commerce, notamment les terreaux « universel » et « horticole », mélange de tourbe et d'écorces compostées. Outre la question de l'origine de la tourbe (destruction des zones humides d'intérêt écologique), ces terreaux assez grossiers sèchent rapidement, sont difficiles à réhydrater et peu riches en éléments nutritifs.

21. Quelles conséquences si je ne respecte pas les « règles d'or » du compostage ?

Pas de panique... Les déchets se compostent toujours mais cela prendra plus de temps et vous risquez de subir quelques petites nuisances de type odeur, écoulements de jus, présence d'animaux... Donc, pour plus de tranquillité et de facilité, mieux vaut connaître et suivre les quelques règles très simples données dans les fiches pratiques du Parc.

22. Compostage : quel bilan en matière de gaz à effet de serre ?

Des études sont encore en cours pour établir les bilans des différents modes de traitement des déchets en terme de gaz à effet de serre mais voici déjà quelques éléments de réponse. Le compostage individuel aide à réduire la quantité des déchets transportés par camions donc les émissions de gaz à effet de serre.

Il permet également de réduire la quantité de déchets traités dans les incinérateurs ou les sites d'enfouissements. Dans ces derniers, les déchets se décomposent en condition anaérobie ce qui produit du méthane qui n'est pas toujours valorisé. S'il est effectué correctement, le compostage, lui, ne produit pas de méthane mais du dioxyde de carbone (processus aérobie). Or, le méthane est un gaz à effet de serre 21 fois plus puissant que le dioxyde de carbone.

Le compostage peut donc participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

23. Où puis-je m'adresser si j'ai besoin de grandes quantités de compost (pour améliorer le sol d'un terrain par exemple) ?

Coté Oise, concernant les plates formes sous contrat avec le syndicat de traitement (SMVO) et dont les déchets sont issus des déchetteries et des collectes au porte à porte : il est possible d'aller chercher du compost mais celui-ci n'est pas conditionné. Il faut donc y aller avec une remorque, des sacs... (centre de compostage NATURECO de Nogent-sur-Oise, 212 quai d'Amont / Tel : 06.80.91.37.45 / ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h / 2,50 euros les 50 litres). Coté Val d'Oise, le SIGIDURS peut vous fournir du compost en sacs conditionnés.

Concernant les autres plates formes de compostage : elles vendent aux professionnels, aux collectivités mais également parfois aux particuliers. Renseignez-vous néanmoins sur le type de déchets compostés. Le compost peut vous être livré à domicile à partir d'un certain volume, sinon il faut également venir le chercher avec ses propres contenants. Il faut compter aux alentours de 15 euros les 100 kg.

24. Peut-on abandonner ses déchets verts dans la nature ?

Non. Ce n'est pas parce qu'ils sont biodégradables, qu'on peut abandonner ses déchets verts dans la nature. Tout dépôt sera considéré comme un dépôt sauvage de déchets donc illégal et pourra être sanctionné par une amende. Outre son caractère illégal, ce geste :

- favorise souvent le dépôt d'autres déchets de type gravats, encombrants...
- peut être à l'origine du développement de plantes invasives : espèces exotiques de nos jardins qui, hors de leurs aires naturelles, peuvent proliférer, perturbant nos écosystèmes, posant des problèmes économiques ou de santé publique.

Pour en savoir plus sur ce dernier point : demandez la plaquette « Alerte aux plantes invasives en Picardie » à la Maison du Parc ou téléchargez-la sur le site du Conservatoire botanique de Bailleul (www.cbnbl.org/atelecharger.htm).

25. Peut-on brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés parmi lesquels les déchets verts issus des jardins.

26. Comment gérer les tontes de pelouses ?

Plusieurs modes de gestion sont possibles, qui sont d'ailleurs complémentaires :

- les composter intelligemment : après les avoir fait sécher un ou deux jours, les introduire en petites quantités comme déchets verts et les mélanger avec des déchets bruns (feuilles mortes, brindilles...) ou les faire sécher plus longtemps et les utiliser comme déchets bruns;
- pratiquer le mulching : certaines tondeuses à double lame permettent de couper l'herbe en menus morceaux qui peuvent alors rester sur place. Ils forment un mulch, une couverture du sol qui se décompose rapidement ;
- les utiliser en paillage mais sous certaines conditions (cf. fiche du guide éco citoyen sur le paillage) ;
- éviter d'en produire : il faut penser à semer des gazons à croissance lente ou, pourquoi pas, à gérer en prairies certaines parties du jardin (bandes d'herbes hautes fleuries en lisière des haies, par exemple...).

27. Comment gérer les feuilles mortes ?

Plusieurs solutions s'offrent à nous :

- éviter le ramassage systématique ! A certains endroits, pourquoi ne pas les laisser se décomposer naturellement pour retourner enrichir le sol ;
- les composter en tant que déchets bruns : les déchets bruns (riche en carbone) sont indispensables au bon équilibre du compost. Pourquoi ne pas stocker une partie de vos feuilles mortes à côté du tas de compost pour les utiliser au printemps comme déchets bruns en mélange, par exemple, avec les tontes de pelouses ;
- pratiquer le paillis : utiliser les au pied des arbres, arbustes ou plantes (protège du gel l'hiver, préserve l'humidité l'été, limite le développement d'herbes indésirables...) ;
- faire un terreau de feuilles : les stocker en les tassant avec un peu de terre et en les humidifiant, puis les laisser se transformer (par contre cela prend du temps, il faut compter environ un ou deux ans).

28. Que faire des déchets verts que je ne peux pas composter moi-même : déchets de résineux, gros branchages... ?

Face à de trop grandes quantités de déchets verts ou à des déchets verts difficilement compostables chez soi (déchets de résineux, gros branchages...), la solution est de les apporter à la déchetterie la plus proche. Ces déchets seront ensuite dirigés vers une plate-forme de compostage.

29. La déchetterie accepte t-elle tous les types de déchets verts ?

Les déchetteries du réseau Verdi (dans l'Oise) acceptent tout type de déchets verts sauf les souches d'arbres.

30. Lorsque je fais intervenir une entreprise d'espaces verts, un élagueur... qui est responsable du traitement des déchets verts ?

Dans le cas des déchets de chantier, c'est l'entreprise intervenante qui a la charge de l'élimination de ces déchets. Cette prestation, facturée au client, doit apparaître clairement sur le devis.

Les professionnels peuvent utiliser les déchetteries mais uniquement pour des quantités limitées de déchets, ce service étant, pour eux, payant. Par ailleurs, il existe des plates-formes de compostage privées qui accueillent les déchets verts des entreprises d'espaces verts. Le prix facturé à l'entreprise pour la prise en charge des déchets est d'un peu plus de 30 euros la tonne HT. Si vous considérez que cela augmente trop le coût de l'intervention, vous avez évidemment la possibilité de prendre en charge, vous-même, ces déchets et les amener à la déchetterie.

Il est à noter que certains élagueurs sont aujourd'hui équipés de broyeurs qui transforment les résidus de bois non valorisables en plaquettes-bois pour la filière bois énergie.

31. Comment empêcher l'éparpillement du paillis de feuilles mortes ?

Voici quelques solutions :

- broyer les feuilles avec la tondeuse pour limiter la prise au vent ;
- conserver les branches basses des arbustes pour retenir les feuilles mortes ;
- décaisser les massifs de quelques centimètres.

32. Peut-on enfouir le paillis de feuilles mortes ou de copeaux de bois mis au pied des arbustes ou des plantes ?

Ce n'est pas souhaitable car, pour décomposer ces substances riches en carbone, les micro-organismes vont puiser l'azote dont ils ont besoin dans le sol au détriment des plantes qui risquent, de ce fait, d'en manquer. C'est ce qu'on appelle "la faim d'azote".

Mieux vaut donc laisser se décomposer totalement le paillis au pied des arbustes, des arbustes et des plantes pérennes. Pour les légumes du potager et les plantes annuelles, il faut ratisser les restes de paillis avant de travailler la terre. Le paillis peu décomposé peut être réutilisé ailleurs. S'il est trop altéré, il peut être incorporé au tas de compost.

33. Comment produire moins de déchets vert ?

Nous l'avons vu pour les tontes de pelouse, il est possible d'utiliser une tondeuse mulching qui permet de laisser les tontes en place. Mais il est nécessaire de se poser la question de la production future de déchets verts, en amont, dès le choix de plantations : préférons des gazons à croissance lente, plantons des haies champêtres avec des essences locales à croissance lente qui vont nécessiter une taille tous les 2 à 3 ans alors qu'une haie de tuyas ou de laurier-cerise nécessitera 2 tailles par an. Nous pouvons laisser également certains coins du jardin en prairies (au pied des haies, le long des clôtures...). Haies champêtres et prairies vous permettront par ailleurs de favoriser la biodiversité dans votre jardin...



**Vous avez d'autres questions ?
Vous n'êtes pas d'accord avec les
réponses données ou vous souhaitez ap-
porter des compléments ?**

**N'hésitez pas à nous faire part de vos ob-
servations et commentaires :
contact@parc-oise-paysdefrance.fr**

